

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2017

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Budget ville – exercice 2017– approbation de la décision modificative n°3**Rapporteur : Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative n°2 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2017	DM 1	DM 2	DM3	Total budget 2017
Recettes de fonctionnement	39 336 000 €	- €	327 000 €	122 000 €	39 785 000 €
Dépenses de fonctionnement	39 336 000 €	- €	327 000 €	122 000 €	39 785 000 €
Recettes d'investissement	31 925 000 €	21 000 €	750 000 €	- €	32 696 000 €
Dépenses d'investissement	31 925 000 €	21 000 €	750 000 €	- €	32 696 000 €

Cette décision modificative prévoit :

Un abondement comptable net de la section d'investissement de 0 €.

En dépenses :

- Cette décision modificative ne modifie pas les dépenses d'investissement.

En recettes :

- - 4 177 000 € de suppression de prêt relais, prévu à la décision modificative n° 2/17 : le projet de cession du 5 rue du Maréchal-Joffre se confirmant, il n'est plus nécessaire de prévoir ce prêt relais ;
- 4 500 000 € de recette de cession du terrain du 5 rue du Maréchal-Joffre (environ 80% du prix de vente proposé, le solde étant à inscrire au BP 2018) ;
- - 406 000 € de produit de taxe d'aménagement, du fait du retard pris par les pétitionnaires pour déposer leurs permis et du retard de traitement des demandes par la DGFIP ;
- 23 000 € de subventions nouvelles accordées depuis l'adoption du budget (subventions pour les enfouissements de réseaux et les vitraux de l'église) ;
- 60 000 € d'autofinancement complémentaire.

Un abondement comptable de la section de fonctionnement de 122 000 € :

En dépenses :

- 100 000 € de provisions de dépenses de personnel, liées à des remplacements d'agents en maladie (compensé par un remboursement équivalent de notre assurance des risques statutaires) ;
- - 96 000 € de contribution complémentaire et facultative à Vallée Sud-Grand Paris (VGSP), suite à la réunion de la CLECT 2017 (versement de la compensation TH et des impôts anciennement perçus par la CAHB) ;

- 45 900 € de reversement au délégataire du stationnement des recettes de novembre et décembre 2017 (encaissées par la Ville pour son compte) ;
- 12 100 € de dépenses supplémentaires de provisions pour créances douteuses ;
- 60 000 € d'autofinancement complémentaire.

En recettes :

- 100 000 € de remboursements supplémentaires de dépenses de personnel (par l'assureur des risques statutaires) ;
- 60 000 € de remboursement par le budget du SSIAD, bénéficiaire direct de la subvention de l'ARS pour la rénovation des locaux du SSIAD ;
- 13 000 € de recettes supplémentaires de taxe additionnelle aux droits de mutation, grâce à la bonne activité du marché immobilier ;
- - 85 000 € de recettes de novembre et décembre des 4 parkings en ouvrage, suite à leur délégation à Effia à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 ;
- 34 000 € de reversement du délégataire des redevances d'occupation du domaine public au titre de novembre et décembre 2017.

Cette décision modificative permet de réduire la prévision d'emprunt de 4 177 000 €, pour revenir à 3 640 000 €. Elle augmente l'autofinancement prévisionnel de 60 000 € et le porte à 3 057 000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°3 au budget de la Ville, exercice 2017, mentionnée dans le tableau annexé.